



Inria annonce un “Plan Handicap”, pour développer l’impact de ses recherches dans le domaine, et pour devenir un employeur accueillant pour les personnes en situation de handicap.

Pour un institut national de recherche comme Inria, la question du handicap a deux facettes. L’institut peut d’une part mobiliser des recherches pour contribuer à l’amélioration de la vie et à l’insertion professionnelles des personnes en situation de handicap. D’autre part, il a aussi une responsabilité sociale en tant qu’employeur.

Aujourd’hui, 25 équipes-projets de l’institut, en général conjointes avec ses partenaires (Universités, écoles d’ingénieurs, CNRS, autres organismes de recherche) travaillent, de près ou de loin, sur le sujet du handicap. Il s’agit désormais de catalyser ces efforts pour doper l’impact réel d’Inria en la matière que ce soit en montant des actions interdisciplinaires de recherche, en renforçant les partenariats avec des associations ou en augmentant le transfert, notamment à travers l’écosystème des startups technologiques du handicap.

Inria se doit également de devenir un employeur exemplaire en matière de handicap : c’est un des enjeux portés dans le COP 2019-2023 (Contrat d’objectif et de performance) que l’institut vient d’établir avec ces tutelles.

Dans ce contexte, Inria vient d’annoncer la mise en place d’un plan d’actions ambitieux sur le handicap, le 19 novembre 2019, à l’occasion de la visite de Madame Sophie CLUZEL, secrétaire d’État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, au Centre de recherche Inria de Paris.

Augmenter l’impact sociétal par la recherche et l’innovation sur le handicap.

Les activités de recherche d’Inria sur le handicap sont menées en commun avec des Personnes en Situation de Handicap (PSH), des aidants, des experts, que ce soit en amont pour co-concevoir des solutions (design participatif) ou en aval pour les tester en situation réelle. Cette approche est absolument indispensable pour obtenir un véritable impact. Elles sont également soumises à la validation d’un comité d’éthique (le COERLE) qui examine les saisines décrivant les protocoles d’expérimentation, la participation des PSH (consentement éclairé) et l’exploitation des résultats. Un certain nombre d’entre elles débouchent sur la création de startups ou accompagnent le développement de startups existantes.



Le plan handicap d'Inria vise à renforcer l'impact de ces recherches avec un plan d'actions qui couvre plusieurs volets :

- > Lancer début 2020 un grand challenge (IPL) sur le handicap, mêlant recherche, développement et transfert. Ce challenge sera co-construit avec des associations et des experts qui identifient des verrous technologiques et, éventuellement, des entreprises explicitement associées.
- > Identifier à cette occasion les écosystèmes industriels innovants, dont les grands groupes clés et les start-up potentiellement à accompagner sur le plan technologique.
- > Nouer des partenariats avec des associations/experts/réseaux de personnes en situation de handicap pour permettre des tests « grandeur nature » lors des projets de recherche.
- > Promouvoir le programme dédié de la Fondation Inria pour amplifier ces actions.
- > Expérimenter en 2020 l'accueil de jeunes personnes en situation de trouble du spectre autistique dans une équipe de recherche, pour contribuer à la mise au point d'un programme d'accueil.

Être un employeur exemplaire en matière de handicap.

En dépit des actions de sensibilisation déjà menées depuis plusieurs années au sein de l'institut, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap reste nettement à améliorer, tout particulièrement au sein de la population scientifique. L'institut a ainsi un taux d'emploi de personnes en situation de handicap inférieur à 2%, bien loin des 6% auquel il est tenu.

L'institut souhaite faire évoluer radicalement la situation grâce à une politique volontariste, non seulement pour les fonctions d'appui mais aussi et surtout pour l'emploi scientifique, notamment pour :

- > Augmenter le nombre de candidatures de personnes en situation de handicap grâce aux réseaux d'acteurs du domaine, et en publiant les annonces d'emploi sur les sites spécialisés.
- > Développer le recours au recrutement par contrat et la titularisation prévus par l'article 27 de la loi 84-16.
- > Offrir aux personnels d'Inria en situation de handicap des conditions d'exercice de leur fonction similaires à celles des autres salariés, notamment au travers d'un aménagement de l'environnement de travail (y compris en matière d'accessibilité numérique).
- > Améliorer le dispositif de maintien dans l'emploi, en mettant notamment en place une prise en charge globale de la personne et un processus pour assurer le retour en activité après un arrêt de longue durée.
- > Sensibiliser et former en interne l'ensemble des agents de l'institut, et inciter les agents en situation de handicap à se déclarer comme tels.

Accompagner, notamment par l'exemplarité, les politiques publiques d'accessibilité numérique.

Dans un monde devenu pleinement numérique, le rôle d'Inria est également de travailler sur l'accessibilité et par exemple de :

- > Mener une politique effective et exemplaire d'Inria dans ce cadre en mettant en œuvre les WCAG (Web content accessibility guidelines) pour tous les objets de communication Inria à venir (dont le site Web et l'Intranet), et en définissant un calendrier d'adaptation des logiciels internes d'Inria aux personnes mal-voyantes.

Pour Bruno Sportisse, « Le handicap doit être une des grandes causes d'Inria non seulement en matière de recherche mais aussi en tant qu'employeur. Recrutement, évaluation, conditions de travail, ... : beaucoup reste à faire et la mobilisation de tous est nécessaire pour mettre en œuvre notre Plan Handicap, qui est inscrit dans notre COP 2019-2023 avec la volonté d'aller vers un taux à 6% pour l'emploi de personnes en situation de handicap. Un des défis collectifs est que cela doit aussi concerner l'emploi scientifique : handicap peut rimer avec excellence, et nous devons être capables d'évoluer sur nos concours de recrutement et sur l'évaluation des candidats. Nous devons devenir un institut numérique accueillant pour les personnes en situation de handicap ! ».



A propos d'Inria :

Inria est l'institut national de recherche en sciences et technologies du numérique. La recherche de rang mondial et l'innovation technologique constituent son ADN, avec pour ambition de faire émerger et d'accompagner des projets scientifiques et entrepreneuriaux créateurs de valeur pour la France dans la dynamique européenne.

CONTACTS PRESSE Inria

PARIS

Hélène ROBAK - 06 60 92 90 48

helene.robak@inria.fr

SIEGE

Laurence GOUSSU – 06 81 44 17 33

Laurence.goussu@inria.fr